

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VALCOURT

**SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 4 MARS 2024**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE LUNDI 18 MARS 2024 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Vicky Bombardier, siège 2  
Daniel Lacroix, siège no 3  
Dany Boyer, siège no 4  
Julien Bussièrès, siège 6

Les conseillers et les conseillères absent(e)s :

Marie-Claire Tétréault, siège no 1  
Dany St-Amant, siège 5

Sont également présentes : Me Karine Boucher, directrice générale  
Me Julie Waite, greffière

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 2.1 Séance ordinaire du 5 février 2024
  - 2.2 Séance extraordinaire du 19 février 2024
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
  - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois février 2024
- 6. COMPTE-RENDU**
- 7. URBANISME**
  - 7.1 ADHÉSION À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 422-23-12-04
  - 7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 654 VISANT À ACCORDER UNE SUBVENTION POUR FAVORISER L'ACQUISITION DE BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE
  - 7.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 559-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT 559 - PLAN D'URBANISME
  - 7.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 560-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560
  - 7.5 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU ENVIRONNEMENT

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 7.6 PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 1060, RUE BISSONNETTE – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE AVEC GARAGE RATTACHÉ
- 7.7 PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 872, PLACE ANDRÉ-MARCOUX – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE AVEC GARAGE RATTACHÉ
- 8. ADMINISTRATION**
- 8.1 APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT À LA MUNICIPALITÉ DE MARICOURT - COUVERTURE CELLULAIRE ET EXIGENCES QUANT À LA MODERNISATION DU SERVICE 9-1-1
- 8.2 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT
- 8.3 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
- 8.4 RADARS PHOTO DANS LES MUNICIPALITÉS
- 8.5 FINANCEMENT DES CENTRES DE RÉPARTITION SECONDAIRES 9-1-1 INCENDIE
- 8.6 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE
- 8.7 RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS À DES ASSOCIATIONS - SERVICE DES FINANCES
- 8.8 LOCATION DE L'ESPACE CULTUREL DRAINVILLE - CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DU COMTÉ DE JOHNSON
- 8.9 APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT À L'ORGANISME VALCOURT 2030 - CANDIDATURE AU PRIX ULRICK CHÉRUBIN
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - EXPO RICHMOND FAIR
- 9.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - YELLOW BLOOD - 23IÈME TROPHÉE ROSES DES SABLES
- 9.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COOPÉRATIVE D'HABITATION DE VALCOURT
- 9.4 PARTICIPATION - SOIRÉE BÉNÉFICE DU CENTRE DE RÉPIT THÉO VALLIÈRES
- 9.5 LOCATION DE SALLES ET DE RANGEMENT - OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - FADOQ CLUB DE VALCOURT
- 10. LOISIRS**
- 10.1 SUPPORT DE LA VILLE DE VALCOURT AU PROJET PILOTE DE CENTRALE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS DE VÉLO DANS LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
- 10.2 EMBAUCHE DE DEUX ANIMATRICES - SEMAINE DE RELÂCHE DU 4 AU 8 MARS 2024
- 10.3 RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS À DES ASSOCIATIONS - SERVICE DES LOISIRS
- 10.4 PARC DE LA SAMARE ET PARC DU CIBOULOT - DEMANDE DE QUALIFICATION 2022, 2023 ET 2024
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 ACTE DE SERVITUDE AÉRIENNE ET SOUTERRAINE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC - LOTS 1 824 016 ET 1 824 047
- 11.2 OFFRE DE SERVICES - MARQUAGE DES PISTES CYCLABLES
- 11.3 OFFRE DE SERVICES - LIGNAGE DE RUES

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 11.4 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - CONTRÔLE QUALIFICATIF DES MATÉRIAUX - PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SURFACE DE JEUX EN BÉTON - OCTROI DU CONTRAT
- 11.5 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - RÉFECTION DU SERVICE DE VOIRIE - PLACE DE LA SAMARE ET RUE CHAMPÊTRE - OCTROI DU CONTRAT
- 11.6 OFFRE DE SERVICES - ENGRAIS - OCTROI DU CONTRAT
- 11.7 OFFRES DE SERVICES - DIVERS ENTREPRENEURS - TRAVAUX 2024 À L'ÉTANG 3 DE LA STATION D'ÉPURATION - OCTROI DE CONTRATS
- 11.8 DÉVELOPPEMENT DU RUISSEAU (PHASE III) - PRODUCTION DE DOCUMENTS
- 11.9 APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT À L'ORGANISME VALCOURT 2030 - FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
- 11.10 RÈGLEMENT NUMÉRO 627-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU
- 11.11 RÈGLEMENT NUMÉRO 565-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 565 PORTANT SUR LES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 13. VARIA**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

077-24-03-18

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE la séance ordinaire du 4 mars 2024 à 19h00 s'est ouverte pour constater à 19h30, l'absence de quorum;

ATTENDU QU'un avis spécial d'ajournement de la séance ordinaire du 4 mars 2024 a été adressé le 5 mars 2024 à tous les élus absents à cette séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents ont ajourné la séance au 11 mars 2024 à 19 h 00;

ATTENDU QUE la séance d'ajournement du 11 mars 2024 à 19h00 s'est ouverte pour constater à 19h30, l'absence de quorum;

ATTENDU QUE cette séance d'ajournement du 11 mars 2024 a été ajournée au 18 mars 2024 à 19h00;

ATTENDU QU'un avis spécial de la séance d'ajournement du 18 mars 2024 de la séance ordinaire du 4 mars 2024 a été adressé le 12 mars 2024 à tous les élus absents à cette séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents ont ajourné la séance au 18 mars 2024 à 19 h 00;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE l'ordre du jour, de la présente séance, soit adopté, tel que modifié, en retirant les points 3, 7.6, 7.7, 8.8, 8.9, 10.2 et 11.9, en ajoutant le point 13.1 *Appui de la Ville de Valcourt au Val-Ouest - Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François* et que la séance d'ajournement débute à 19h00.

ADOPTÉE

**078-24-03-18**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 février 2024, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

**079-24-03-18**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2024**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 19 février 2024, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen pose des questions aux membres du Conseil municipal de 19h04 à 19h15.

**COMPTE-RENDU**

Les membres du Conseil municipal font leur compte-rendu respectif.

**080-24-03-18**      **ADHÉSION À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 422-23-12-04**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal modifie la résolution 422-23-12-04 adoptée à la séance du 4 décembre 2023 en acceptant que la Ville paye l'adhésion à la COMBEQ de madame Tanya Parent, inspectrice municipale, à titre de membre actif en remplacement d'une adhésion à titre d'Associé 1, et ce pour un montant de 380,00 \$ excluant les taxes applicables.

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ADOPTÉE

081-24-03-18

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 654 VISANT À ACCORDER UNE SUBVENTION POUR FAVORISER L'ACQUISITION DE BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 février 2024;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du projet de règlement le 1er février 2024 et une copie du règlement le 29 février 2024;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 654, tel que rédigé.

ADOPTÉE

082-24-03-18

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 559-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT 559 - PLAN D'URBANISME**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 février 2024 et que tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du projet de règlement le 1er février 2024 et une copie du règlement le 29 février 2024;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

ATTENDU QUE s'est tenue le 26 février 2024, une assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent règlement et que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 559-7, tel que rédigé.

ADOPTÉE

083-24-03-18

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 560-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 février 2024 et que tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du projet de règlement le 1er février 2024 et une copie du règlement le 29 février 2024;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

du règlement;

ATTENDU QUE s'est tenue le 26 février 2024, une assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent règlement et que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 560-23, tel que rédigé.

ADOPTÉE

084-24-03-18

### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU ENVIRONNEMENT**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt renouvèle l'adhésion à l'organisme Réseau Environnement, pour un coût de 300 \$ ainsi que l'adhésion au programme d'excellence en biodiversité, pour un coût de 210 \$ pour l'année 2024;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Urbanisme - Associations et abonnements - 02-610-00-494.

ADOPTÉE

085-24-03-18

### **APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT À LA MUNICIPALITÉ DE MARICOURT - COUVERTURE CELLULAIRE ET EXIGENCES QUANT À LA MODERNISATION DU SERVICE 9-1-1**

ATTENDU QUE la Municipalité de Maricourt a adopté la résolution 042-2024 à sa séance ordinaire tenue le 6 février 2024 portant sur la couverture cellulaire et les exigences quant à la modernisation du Service 9-1-1;

ATTENDU QUE la taxe 9-1-1 est financée et prélevée sur les comptes de téléphones (téléphonie filaire ou sans fils incluant la téléphonie par Internet et les services payés au moyen de cartes prépayées) des citoyens du Québec;

ATTENDU QUE la taxe 9-1-1 est passée de 0.46\$ à 0.52\$ par ligne par mois à compter du 1er janvier 2024 et qu'une indexation annuelle sera introduite dès le 1er janvier 2025;

ATTENDU QU'en mars 2023, le ministre de la Sécurité publique a annoncé un investissement de 45.5 millions de dollars sur trois (3) ans pour la modernisation du service 9-1-1, laquelle est essentielle pour garantir un accès rapide et efficace aux services d'urgence dans notre territoire, dans la mesure où la couverture cellulaire de notre territoire est efficace;

ATTENDU QUE cette modernisation représente un investissement technologique crucial pour améliorer la sécurité de tous les citoyens qui bénéficie d'une couverture cellulaire appropriée;

ATTENDU QU'une approximation de 80% des appels au 9-1-1 est effectuée à partir d'appareils mobiles;

ATTENDU QU'il incombe déjà aux municipalités de déployer des infrastructures (antenne, relais de communication) pour améliorer et/ou contrer la couverture

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

déficiente;

ATTENDU QU'en cas d'urgence survenant en zone rurale, la vie, la santé et la sécurité des citoyens dépendent de l'accessibilité rapide et fiable au réseau cellulaire pour les services incendie et pour tous les autres intervenants d'urgence et que le gouvernement a lui-même souligné cette importance : une couverture cellulaire de qualité est requise pour contacter les premiers répondants en cas d'urgence et pour recevoir les messages urgents du gouvernement (Référence : ministère du Conseil exécutif dans l'appel d'offres publié le 5 octobre 2022);

ATTENDU QUE les citoyens de la MRC du Val-Saint-François doivent contribuer financièrement, via la taxe 9-1-1, au même titre que tous les citoyens d'autres régions du Québec, pour des services dont ils ne pourront pas nécessairement bénéficier, sinon que partiellement, considérant la couverture cellulaire déplorable offerte dans notre MRC;

ATTENDU QUE l'absence ou la déficience de la couverture cellulaire crée une iniquité entre les citoyens des régions mal desservies et ceux des régions mieux couvertes, notamment des zones urbaines;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, dans sa plateforme électorale, a lui-même mentionné l'importance de l'équité en termes d'Internet haute vitesse et de couverture cellulaire entre les régions et les centres urbains : Dans ce nouveau contexte, les infrastructures numériques deviennent hautement stratégiques. Il faut éviter de voir se creuser de nouveaux fossés entre les régions et les grands centres urbains. Le Québec doit être prêt à s'adapter à cette révolution;

ATTENDU QUE le manque d'équité en matière de couverture cellulaire nuit au développement régional, économique et technologique, entravant ainsi la croissance et l'occupation de notre territoire au détriment des zones urbaines à forte densité de population;

ATTENDU QUE le sentiment de ne pas être en sécurité en raison de la mauvaise couverture cellulaire préoccupe de nombreux citoyens en plus d'être un frein à l'établissement de nouveaux citoyens sur notre territoire;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le gouvernement reconnaisse l'importance cruciale de moderniser la couverture cellulaire pour garantir que tous les citoyens bénéficient, de façon équitable, de la modernisation du système 9-1-1, quel que soit l'endroit où ils vivent, tout en favorisant le développement régional et en renforçant le sentiment de sécurité au sein de notre territoire;

QUE le gouvernement s'engage à prendre des mesures pour garantir que les coûts de la modernisation au système 9-1-1 soient répartis de manière équitable entre les citoyens, en tenant compte de la qualité de la couverture cellulaire dans chaque région;

QUE le gouvernement travaille en collaboration avec les fournisseurs de services de télécommunications pour étendre la couverture cellulaire dans les régions non desservies ou mal desservies, afin de permettre à tous les citoyens de bénéficier, entre autres, des avantages du système 9-1-1 modernisé;

QUE le gouvernement s'engage à informer régulièrement les citoyens sur les progrès réalisés dans le cadre de cette résolution et à recueillir leurs commentaires pour assurer une mise en œuvre transparente et efficace;

QUE la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre de la Sécurité publique, à la FQM, à l'UMQ, à nos députés provinciaux (monsieur André Bachand, monsieur Gilles Bélanger et monsieur François Jacques) et à la MRC du Val-Saint-François.

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ADOPTÉE

086-24-03-18

### ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT

ATTENDU le schéma de couverture de risques en sécurité incendie en vigueur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU QUE les rapports annuels produits et adoptés par les municipalités de la MRC du Val-Saint-François doivent être transmis au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC au plus tard le 31 mars 2024;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire de la Ville de Valcourt pour l'année 2023;

De faire parvenir une copie de celui-ci à la MRC du Val-Saint-François, accompagné d'une copie certifiée conforme de la présente résolution;

De faire parvenir à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt une copie certifiée conforme de la présente résolution.

ADOPTÉE

### DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 573.3.1.2 alinéa 7 de la Loi sur les cités et villes, au moins une fois l'an, la Ville dépose, lors d'une séance du Conseil municipal, le rapport concernant l'application du Règlement portant sur la gestion contractuelle.

La greffière dépose à la présente séance, le rapport annuel 2023 concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

087-24-03-18

### RADARS PHOTO DANS LES MUNICIPALITÉS

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de la Côte-de-Beaupré, par le biais de la résolution numéro 2023-12-476, à l'égard d'une demande concernant les radars photo dans les municipalités;

ATTENDU QUE les plaintes concernant la vitesse des usagers sur les routes de la MRC sont en constante augmentation, ainsi que dans plusieurs municipalités du Québec;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont revu la vitesse autorisée à la baisse et procédé à l'installation de radars pédagogiques entre autres dans les zones scolaires;

ATTENDU QUE ces mesures ont un impact minime sur les habitudes de conduite des automobilistes;

ATTENDU QUE la réduction des limites de vitesse n'est utile que s'il y a une présence



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

policière pour appliquer la réglementation;

ATTENDU QUE les agents de la Sûreté du Québec ne peuvent être présents partout à la fois et que la présence policière a un effet dissuasif, mais non permanent;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec ne peut être dédiée à 100 % à la surveillance de la sécurité routière et que de nombreux autres volets leur sont imputables;

ATTENDU QU'il n'est pas acceptable que la sécurité des piétons ou des cyclistes soit compromise;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a mis en place, depuis 2015, des projets pilotes de coopération municipale dans certaines villes du Québec consistant en une surveillance réalisée au moyen de radar photo sur les réseaux routiers de ces villes;

ATTENDU QUE dans le rapport annuel d'évaluation sur les radars photo intitulé « Cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges », il est recommandé d'élargir l'utilisation de ces outils dans d'autres régions, MRC et municipalités du Québec, ces appareils ayant fait leurs preuves relativement aux bénéfices sur la sécurité routière aux endroits contrôlés;

ATTENDU QUE les municipalités qui désirent utiliser des radars photo sur leur territoire doivent présentement faire une demande au Ministère et que plusieurs critères s'appliquent pour déterminer les endroits à surveiller, dont la pertinence de l'utilisation des appareils à un endroit précis qui doit être démontrée à partir de données probantes;

ATTENDU QU'il y a un effet beaucoup plus dissuasif lorsqu'il y a des conséquences monétaires;

ATTENDU QUE les mesures auxquelles les municipalités ont accès présentement, dont la Sûreté du Québec, n'ont pas autant d'impact que les radars photo et qu'il serait judicieux qu'elles puissent avoir accès à des mesures ayant déjà fait leurs preuves;

ATTENDU QUE la présence plus nombreuse de ces radars photo sur les routes du Québec serait un atout précieux pour les municipalités et permettrait de prévenir des accidents qui pourraient être évités;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Valcourt demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports du Québec et vice-première ministre du Québec, de rendre les radars photo accessibles aux municipalités afin de rendre nos routes plus sécuritaires et de laisser aux municipalités la gestion entière des amendes qui en découlent;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à notre député provincial, monsieur André Bachand, à l'UMQ, à la FQM, aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François et à la MRC de la Côte-de-Beaupré.

ADOPTÉE

088-24-03-18

### **FINANCEMENT DES CENTRES DE RÉPARTITION SECONDAIRES 9-1-1 INCENDIE**

ATTENDU la résolution numéro 2023-176 adoptée par la MRC du Granit le 18 octobre 2023 et la résolution numéro AG-239-11-2023 de la MRC Abitibi adoptée le 22 novembre 2023;

ATTENDU QUE les schémas de couverture de risques d'incendie imposent diverses obligations aux municipalités, sans pour autant que le financement nécessaire à la mise en place de ces obligations ne soit pourvu;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE contrairement aux autres centres d'appels secondaires d'urgence (services ambulanciers et policiers), aucun ministère n'est garant du financement des centres de répartition secondaires incendie;

ATTENDU QUE ce manque de financement aux centres de répartition secondaires incendie impose les municipalités à remettre la facture à leurs citoyens à même le compte de taxes municipales, soit sous forme de nouvelle taxe, et ce, sans aucune plus-value;

ATTENDU QUE les services incendie tentent de se moderniser et d'utiliser, entre autres, des applications cellulaires bidirectionnelles et la messagerie texte afin d'être alertés lors des appels incendie pour ainsi diminuer les délais de réponse et augmenter l'efficacité des services, mais que la couverture cellulaire est déficiente sur une partie du territoire de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE la couverture cellulaire inadéquate du territoire oblige les services incendie à mettre en place des méthodes d'alerte additionnelles en plus d'assurer l'entretien de celles-ci afin de garantir que les intervenants soient contactés lors des interventions;

ATTENDU QUE le nombre de méthodes d'alerte traditionnelles mises en place par les services incendie engendre une charge de travail aux répartiteurs du centre de répartition secondaire;

ATTENDU QUE le centre de répartition secondaire incendie, facture les services incendie lorsqu'ils utilisent trois méthodes différentes et plus pour alerter les intervenants;

ATTENDU QUE la notion de « gouvernement de proximité » dépasse sa fonction première, soit celle de laisser une latitude au sujet du pouvoir décisionnel des municipalités selon leur réalité et non de leur faire porter le fardeau du financement des obligations gouvernementales;

ATTENDU QUE les municipalités se voient contraintes de fournir du financement pour des services dont elles ne pourront pas nécessairement bénéficier;

ATTENDU la couverture cellulaire inadéquate et même inexistante selon les secteurs de son territoire;

ATTENDU QUE les municipalités ont l'impression que la notion de « gouvernement de proximité » rime plutôt avec « responsabilités fiscales » plutôt que « latitude de vos décisions selon vos propres réalités »;

ATTENDU QUE les municipalités rurales ont l'impression d'avoir été une fois de plus oubliées de par leurs particularités dans des orientations gouvernementales qui s'appliquent davantage dans les milieux urbains de grande envergure;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les autorités gouvernementales compétentes soient invitées à examiner attentivement la question du financement relatif aux centres de répartition secondaires incendie et à prendre des mesures pour garantir que les coûts engendrés par ces obligations soient répartis de manière équitable et transparente entre les différentes parties prenantes, notamment les municipalités, les citoyens et le gouvernement, et ce, au même titre que pour les appels reliés aux services ambulanciers et policiers;

QU'il soit demandé aux autorités gouvernementales de réexaminer la notion de « gouvernement de proximité » et de s'assurer que les municipalités disposent des ressources financières nécessaires pour remplir leurs obligations en matière des schémas de couverture de risques incendie sans imposer un fardeau excessif sur leurs résidents;

QUE les autorités gouvernementales soient priées de prendre en considération les

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

besoins spécifiques des municipalités qui doivent maintenir, entre autres, plusieurs modes d'alerte aux intervenants en raison de l'absence de couverture cellulaire et de mettre en place des mécanismes de financement appropriés pour les aider à assumer ces coûts supplémentaires;

QUE la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministère de la Sécurité publique, à la FQM, à l'UMQ, à notre député provincial, monsieur André Bachand, à la MRC Abitibi et aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTÉE

089-24-03-18

### **JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt proclame le 17 mai, JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE, souligne cette journée en tant que telle et hisse le drapeau arc-en-ciel sur le mât de l'Hôtel de ville.

ADOPTÉE

090-24-03-18

### **RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS À DES ASSOCIATIONS - SERVICE DES FINANCES**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte et paye le renouvellement des adhésions du trésorier à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, au coût de 565 \$, plus les taxes applicables, et à l'Association des directeurs municipaux du Québec, au coût de 495 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même le poste budgétaire Trésorerie – Associations et abonnements - 02-130-00-494.

ADOPTÉE

091-24-03-18

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - EXPO RICHMOND FAIR**

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU la demande d'aide financière de Expo Richmond Fair;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser la demande d'aide financière présentée par Expo Richmond Fair.

ADOPTÉE

092-24-03-18

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - YELLOW BLOOD - 23IÈME TROPHÉE ROSES DES SABLES**

ATTENDU la demande d'aide financière de Yellow Blood pour participer au 23ième Trophée Roses des Sables;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser la demande d'aide financière présentée par Yellow Blood dans le cadre du 23ième Trophée Roses des Sables.

ADOPTÉE

093-24-03-18

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COOPÉRATIVE D'HABITATION DE VALCOURT**

ATTENDU l'aide financière demandée à la Ville par la Coopérative d'habitation de Valcourt;

ATTENDU que cette aide permettra de tenir des activités lors de différentes fêtes;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse la somme de 600 \$ à la Coopérative d'habitation de Valcourt à titre d'aide financière afin de lui permettre de tenir des activités lors de différentes fêtes;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

ADOPTÉE

094-24-03-18

### **PARTICIPATION - SOIRÉE BÉNÉFICE DU CENTRE DE RÉPIT THÉO VALLIÈRES**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur le maire Pierre Tétrault et monsieur le conseiller Dany St-Amant à participer au souper-bénéfice du Centre de répit Théo Vallières, le 24 avril 2024 à Windsor, au coût de 98 \$ par personne;

QUE les autres frais inhérents à cette participation soient aussi payés par la Ville, le

cas échéant.

ADOPTÉE

095-24-03-18

**LOCATION DE SALLES ET DE RANGEMENT - OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - FADOQ CLUB DE VALCOURT**

ATTENDU la recommandation du comité des aînés de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte de louer à la FADOQ Club de Valcourt, la salle Estelle Bombardier située dans son Centre communautaire (quatre après-midi par semaine), un accès au local René Vallières (préparation de breuvages) ainsi que la salle de la Libellule (un dîner mensuel) et un espace de rangement dans la cuisinette, et ce, du 5 mars 2024 au 4 mars 2025, le tout conformément au sommaire décisionnel du directeur des loisirs de la Ville;

QUE la Ville de Valcourt verse une aide financière de 675 \$ à la FADOQ Club de Valcourt afin de l'aider à poursuivre sa mission;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-520-00-963.

ADOPTÉE

096-24-03-18

**SUPPORT DE LA VILLE DE VALCOURT AU PROJET PILOTE DE CENTRALE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS DE VÉLO DANS LE VAL-SAINT-FRANÇOIS**

ATTENDU QUE le territoire du Val-Saint-François a accepté d'être au cœur d'un projet pilote de mise en place d'une centrale de prêt d'équipements facilitant la pratique d'activité physique et de plein air, coordonné par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie;

ATTENDU QUE ce projet pilote est réalisé notamment en partenariat avec le CIUSSS de l'Estrie, le Centre de services scolaires des Sommets, la Maison de la Famille Les Arbrisseaux, la MRC du Val Saint-François, Action Sport vélo et les villes de Richmond et Windsor;

ATTENDU QUE ce projet pilote a été rendu possible grâce à une mesure du ministère de l'Éducation;

ATTENDU QUE l'objectif de doter le Val-Saint-François d'une flotte de vélos et d'accessoires connexes est de favoriser la pratique du cyclisme en prêtant les équipements aux membres de la communauté (municipalités, organismes, écoles, citoyens et citoyennes);

ATTENDU QUE cette flotte est gérée par la Maison de la Famille Les Arbrisseaux à Windsor et qu'elle sera mise à la disposition de l'ensemble des organismes et municipalités sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE grâce à l'existence de cette flotte, un organisme (ex : un camp de jour ou une école) ou une municipalité pourra dès le printemps 2024 emprunter différents équipements pour une période donnée afin de réaliser des sorties ou des activités à vélo;

ATTENDU QUE deux remorques fermées (dimensions de 8,5' x 14' et poids nominal brut de 7 000 lbs) sont mises à la disposition de la centrale afin de permettre de transporter les différents équipements, mais qu'aucun véhicule et aucune ressource humaine n'est affectée au projet pilote afin d'en effectuer le transport et le déplacement sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE les municipalités détiennent des véhicules et ressources humaines

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

pouvant contribuer au soutien du projet en acceptant d'allouer des ressources pour le transport de la flotte pour des activités sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte de collaborer au projet de prêt d'équipement de vélo en

- transportant à ses frais la flotte d'équipements pour les activités et les événements sur son territoire lorsqu'un organisme en fait la demande;
- identifiant une personne-ressource de la Ville à contacter pour le transport de la flotte d'équipements et en transmettant son nom et ses coordonnées à Marie-Josée Laforge, coordonnatrice du réseau cyclable (velo@mrcvsf.ca) et à Marie-Claude Tardif, directrice de la Maison de la Famille Les Arbrisseaux (maryarbrisseaux@gmail.com);
- contribuant à promouvoir le projet auprès des publics cibles concernés.

ADOPTÉE

097-24-03-18

### **RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS À DES ASSOCIATIONS - SERVICE DES LOISIRS**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte et paye le renouvellement des adhésions du directeur des loisirs à l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives, au coût de 303 \$, plus les taxes applicables et à l'Association québécoise du loisir municipal, au coût de 350 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-00-494.

ADOPTÉE

098-24-03-18

### **PARC DE LA SAMARE ET PARC DU CIBOULOT - DEMANDE DE QUALIFICATION 2022, 2023 ET 2024**

ATTENDU QUE la Ville a pour but de permettre aux familles de profiter d'espaces de jeux et d'espaces verts aménagés en lien avec sa Politique familiale;

ATTENDU QUE pour ce faire, il est souhaitable d'aménager le parc de la Samare afin de le rendre plus accueillant et facilement accessible;

ATTENDU QU'il est également souhaitable d'aménager le pourtour des jeux d'eau au parc du Ciboulot pour le rendre sécuritaire et durable;

ATTENDU QUE ces deux projets répondent aux critères de la Politique de soutien aux projets structurants;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame Karine Boucher, directrice générale, soit autorisée à signer le formulaire Demande de qualification 2022, 2023 et 2024 (Politique de soutien aux projets structurants) ainsi que tout document accompagnant cette demande.

ADOPTÉE

099-24-03-18

**ACTE DE SERVITUDE AÉRIENNE ET SOUTERRAINE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC - LOTS 1 824 016 ET 1 824 047**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise monsieur le maire Pierre Tétrault, ou en son absence, la mairesse suppléante, et Me Karine Boucher, directrice générale, ou en son absence Me Julie Waite, greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt, l'acte de servitude requis dans le cadre des infrastructures installées par Hydro-Québec sur les lots 1 824 016 et 1 824 047 appartenant à la Ville.

ADOPTÉE

100-24-03-18

**OFFRE DE SERVICES - MARQUAGE DES PISTES CYCLABLES**

ATTENDU l'offre de services de Marquage Première Ligne, pour le marquage du réseau cyclable, en date du 24 janvier 2024;

ATTENDU QUE cette offre s'avère la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte l'offre de services de Marquage Première Ligne datée du 24 janvier 2024, pour le marquage du réseau cyclable et ce, pour un montant de 3 531,30 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Piste cyclable- entretien ligne de rue - 02-701-92-528.

ADOPTÉE

101-24-03-18

**OFFRE DE SERVICES - LIGNAGE DE RUES**

ATTENDU l'offre de services de Lignes Maska, en date du 25 janvier 2024, pour la fourniture de matériel pour le lignage des rues;

ATTENDU QUE cette offre s'avère la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte l'offre de services de Lignes Maska datée du 25 janvier 2024, pour la fourniture de matériel pour le lignage des rues, pour un montant de 3 040,80 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés au poste budgétaire Circulation - Entretien lignes de rues - 02-355-00-528.

ADOPTÉE

102-24-03-18

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - CONTRÔLE QUALIFICATIF DES MATÉRIAUX - PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SURFACE DE JEUX EN BÉTON - OCTROI DU CONTRAT**

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a demandé des prix à plusieurs firmes d'ingénierie pour assurer, notamment, le contrôle de qualité du béton lors de la construction de la surface de jeux extérieure ainsi que la rédaction d'un rapport;

ATTENDU QUE l'offre reçue de la firme d'ingénierie EXP datée du 26 janvier 2024 s'avère la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte l'offre de services de la firme d'ingénierie EXP datée du 26 janvier 2024, pour effectuer entre autres le contrôle de qualité du béton lors de la construction de la surface de jeux extérieure ainsi que la rédaction d'un rapport et ce, pour un montant de 1 646,80 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Projet patinoire extérieure - 23-080-00-012.

ADOPTÉE

103-24-03-18

### **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - RÉFECTION DU SERVICE DE VOIRIE - PLACE DE LA SAMARE ET RUE CHAMPÊTRE - OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU l'offre de services reçue de la firme d'ingénierie EXP datée du 9 février 2024 dans le cadre du projet de réfection du service de voirie de la Place de la Samare et de la rue Champêtre afin de confectionner notamment les plans et devis définitifs, excluant les services durant la construction;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte l'offre de services de la firme d'ingénierie EXP datée du 9 février 2024 afin de confectionner notamment les plans et devis définitifs, excluant les services durant la construction dans le cadre du projet de réfection du service de voirie de la Place de la Samare et de la rue Champêtre;

QUE la Ville verse un montant maximal de 11 000 \$, plus les taxes applicables, à la firme d'ingénierie EXP dans le cadre de ce mandat.

ADOPTÉE

104-24-03-18

### **OFFRE DE SERVICES - ENGRAIS - OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU l'offre de services reçue de l'entreprise Gloco, en date du 9 février 2024, pour la fourniture de différents types d'engrais;

ATTENDU QUE cette offre s'avère la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte l'offre de services de l'entreprise Gloco datée du 9 février 2024 pour la fourniture de différents types d'engrais, pour un montant de 4 420,40 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés dans les postes budgétaires suivants:  
Terrain de soccer - 02-701-56-526, Terrain de balle - 02-701-51-526 et Terrains et plates-bandes - 02-690-01-523.



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ADOPTÉE

105-24-03-18

### **OFFRES DE SERVICES - DIVERS ENTREPRENEURS - TRAVAUX 2024 À L'ÉTANG 3 DE LA STATION D'ÉPURATION - OCTROI DE CONTRATS**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt veut faire effectuer des travaux à l'étang 3 de la station d'épuration;

ATTENDU QUE l'entreprise Divex Marine inc. procédera aux réparations des quatre lignes d'aération et à l'installation de ballons obturateurs de l'étang 3 par des scaphandriers;

ATTENDU QUE l'entreprise Yves Fontaine Excavation procédera aux travaux de nettoyage et d'empierrement des berges de l'étang 3;

ATTENDU QUE l'entreprise Mecafusion procédera au remplacement des quatre boîtes de vannes et le raccordement des lignes d'aération;

ATTENDU QUE l'entreprise Ferme Robert Petit procédera à la vidange de l'eau claire (surnageant) de l'étang 3 vers l'étang 1 pour procéder aux travaux des berges (empierrement et boîtes de vannes);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les devis des quatre entrepreneurs suivants, à savoir:

- Divex Marine inc.: montant estimé à 25 000 \$
  - Yves Fontaine Excavation : 49 975 \$
  - Mecafusion : 15 000 \$
  - Ferme Robert Petit : 3 550 \$
- le tout, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même les postes budgétaires Mise en niveau étangs #3 et #4/Eaux usées-Gestion de boues 23-050-00-011 et 02-414-00-520.

ADOPTÉE

106-24-03-18

### **DÉVELOPPEMENT DU RUISSEAU (PHASE III) - PRODUCTION DE DOCUMENTS**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a accepté l'offre de services de la firme Les Services EXP inc., pour des services professionnels en ingénierie pour la surveillance du chantier de la phase III du Boisé du Ruisseau, en date du 30 juin 2022;

ATTENDU QUE la Ville a demandé à cette firme, la production de documents;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse un montant de 2 936,34 \$, plus les taxes applicables, à la la firme Les Services EXP inc., pour la production de documents et le suivi administratif du projet.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

107-24-03-18

### RÈGLEMENT NUMÉRO 627-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 février 2024;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du projet de règlement le 1er février 2024 et une copie du règlement le 29 février 2024;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 627-1, tel que rédigé.

ADOPTÉE

108-24-03-18

### RÈGLEMENT NUMÉRO 565-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 565 PORTANT SUR LES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 février 2024;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du projet de règlement le 1er février 2024 et une copie du règlement le 29 février 2024;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 565-6, tel que rédigé.

ADOPTÉE

109-24-03-18

### APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT AU VAL-OUEST - FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du projet du Val-Ouest de consolider sa structure administrative par l'embauche d'un.e gestionnaire responsable de l'administration et de la recherche de financement afin d'assurer la pérennité de l'organisme;

ATTENDU QUE le conseil le considère conforme à sa réglementation, recevable et bénéfique pour sa population;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la demande du Val-Ouest dans le cadre de son projet d'embauche et de

Initiales du Maire  
**324**  
Initiales du Greffier

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

soutien financier de 20 000 \$ au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTÉE

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 20h06.

ADOPTÉE

---

Pierre Tétrault, Maire

---

Me Julie Waite, Greffière